
États financiers du Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

31 mars 2021

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État des résultats	4
État de la variation des actifs financiers nets	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-13

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021 et les états des résultats et de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »). Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du RLISS conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du RLISS à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le RLISS ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du RLISS.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du RLISS.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du RLISS à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le RLISS à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 23 juin 2021

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

État de la situation financière

Au 31 mars 2021

		2021	2020
	Notes	\$	\$
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie		36 163 348	31 387 080
Montant à recevoir du ministère de la Santé (le « Ministère »)	11	108 140 692	9 911 586
Débiteurs	4	1 003 911	1 052 154
Charges payées d'avance		771 497	994 672
		146 079 448	43 345 492
Immobilisations	5	315 152	818 250
		146 394 600	44 163 742
Passif			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer	4	25 822 058	27 584 689
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	11	108 140 692	9 911 586
Montant à verser au Ministère	3	12 851 866	6 506 553
Tranche courante des obligations découlant de contrats de location-acquisition		-	74 867
		146 814 616	44 077 695
Apports reportés afférents aux immobilisations	6	315 152	818 250
		147 129 768	44 895 945
Engagements et éventualités	7 et 8		
Actif net		(735 168)	(732 203)
		146 394 600	44 163 742

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil



William Hatanaka, président du conseil d'administration



Garry Foster, président du comité de vérification

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2021

	Notes	2021 \$	2020 \$
Produits			
Financement fourni par le Ministère – paiements de transfert	11	2 568 335 998	2 268 768 270
Financement fourni par le Ministère – activités et initiatives		233 810 669	231 048 594
Santé Ontario – division Action Cancer	4	329 728	251 351
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	6	503 098	1 085 001
Autres produits	4	1 200 236	916 956
		235 843 731	233 301 902
Total des produits		2 804 179 729	2 502 070 172
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	11	2 568 335 998	2 268 768 270
Activités et initiatives			
Services impartis aux termes de contrats			
Services à domicile/en clinique		129 431 698	124 798 330
Services à l'école		3 306 000	7 180 164
Services de soins de fin de vie		4 620 000	4 375 000
Salaires et avantages		71 751 723	72 215 477
Fournitures médicales		14 217 888	10 928 374
Location de matériel médical		2 097 895	1 409 242
Fournitures et charges diverses	4	7 770 918	9 124 967
Bâtiment et terrain		2 147 476	2 275 306
Amortissement		503 098	1 085 001
		235 846 696	233 391 861
Total des charges		2 804 182 694	2 502 160 131
Excédent des charges sur les produits		(2 965)	(89 959)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

État de la variation des actifs financiers nets

Exercice clos le 31 mars 2021

	Non grevés d'affectations	Avantages du personnel	2021 Total	2020 Total
	\$	\$	\$	\$
Actif net au début de l'exercice	-	(732 203)	(732 203)	(642 244)
Excédent des charges sur les produits	-	(2 965)	(2 965)	(89 959)
Actif net à la fin de l'exercice	-	(735 168)	(735 168)	(732 203)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2021

	Notes	2021 \$	2020 \$
Activités de fonctionnement			
Excédent des charges sur les produits		(2 965)	(89 959)
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations		503 098	1 085 001
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	6	(503 098)	(1 085 001)
		(2 965)	(89 959)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	9	4 854 100	(15 720 826)
		4 851 135	(15 810 785)
Activités de financement			
Remboursement des obligations découlant de contrats de location-acquisition		(74 867)	(306 553)
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations	6	-	317 949
		(74 867)	11 396
Variation nette de la trésorerie		4 776 268	(15 799 389)
Trésorerie au début de l'exercice		31 387 080	47 186 469
Trésorerie à la fin de l'exercice		36 163 348	31 387 080

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») du Sud-Ouest, et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a les mandats suivants :

- a) Planifier, financer et intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS couvre le territoire allant de Tobermory, au nord, à Long Point, au sud, soit une superficie d'environ 22 000 kilomètres carrés. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Tous les versements aux fournisseurs de services de santé gérés par le RLISS sont imputés aux états financiers de ce dernier. Les versements autorisés par le RLISS aux fournisseurs de services de santé sont comptabilisés dans les états financiers du RLISS à titre de produits provenant du Ministère et à titre de charges liées aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé.

- b) Prestation de services communautaires. Ces services comprennent des services de santé et des services sociaux, de l'équipement médical pour soigner des personnes à domicile et dans la collectivité, et la fourniture de biens et de services pour aider les fournisseurs de soins à prodiguer des soins à ces personnes. Le RLISS est en outre responsable de gérer le placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement avec services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux et de fournir des renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux, puis de faire des renvois vers ces services.

Le 17 mars 2021, conformément au paragraphe 40(1) de la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés*, le Ministère de la Santé de l'Ontario a pris un arrêté ordonnant le transfert de certains actifs, passifs, droits et obligations du RLISS, principalement ceux liés aux activités de planification, de financement et d'intégration décrites en a) ci-dessus, à Santé Ontario. Certains postes du personnel ont également été transférés à Santé Ontario, et le transfert a pris effet le 1^{er} avril 2021.

Exerçant désormais ses activités sous le nom Services de soutien à domicile et en milieu communautaire du Sud-Ouest, le RLISS continuera d'être responsable de la prestation de services à domicile et en milieu communautaire au sein de sa région géographique. Les membres du conseil d'administration de Santé Ontario ont été nommés à titre de membres du conseil d'administration du RLISS le 8 mars 2018, et ils continueront d'agir à ce titre jusqu'à ce qu'un nouveau conseil ait été nommé.

Un protocole d'entente entre le RLISS et Santé Ontario décrivant le processus devant être suivi à l'égard du transfert de certains actifs et passifs entre ces deux parties en vertu de l'arrêté ordonnant le transfert est actuellement en rédaction. Il est prévu que les montants visés seront principalement des passifs liés aux employés mutés vers Santé Ontario et réaffectés au RLISS dans le cadre du transfert. Les montants des actifs et des passifs transférés ne devraient pas être significatifs (se reporter à la note 4).

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et ils sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, y compris les normes de la série 4200, publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Comptabilisation des produits

Le RLISS suit la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports du Ministère représentent des apports grevés d'une affectation externe qui doivent être dépensés durant l'exercice au cours duquel ils sont fournis. Les apports du Ministère non dépensés sont comptabilisés comme un montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice. Les apports non grevés d'une affectation sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus, ou qu'ils sont à recevoir, si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

Financement de la part du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS (l'« entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS »), qui décrit les ententes budgétaires conclues par le Ministère. Les états financiers reflètent le financement approuvé par le Ministère pour appuyer les fournisseurs de services de santé gérés par le RLISS et les activités du RLISS. Le RLISS ne peut autoriser des paiements de montants supérieurs à ceux prévus dans le budget établi par le Ministère dans l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS. En raison de la nature de l'entente de responsabilisation, le RLISS dépend du Ministère sur le plan économique.

Les montants des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé sont établis en fonction des modalités des ententes de responsabilisation des fournisseurs de services de santé conclues avec le RLISS, y compris toute modification apportée au cours de l'exercice. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le transfert de trésorerie aux fournisseurs de services de santé. La trésorerie liée aux paiements de transfert est directement transférée par le Ministère aux fournisseurs de services de santé et elle ne transite pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS ne comprennent que les fonds liés aux paiements de transfert et les fonds de fonctionnement du RLISS compris dans l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception de la trésorerie, qui est évaluée à la juste valeur. Les instruments financiers évalués au coût amorti sont initialement comptabilisés au coût, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur sur les actifs financiers. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés au coût amorti sont ajoutés à la valeur comptable de l'instrument.

Les réductions de valeur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont comptabilisées lorsque le montant d'une perte est connu avec suffisamment de précision et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement. La valeur des actifs financiers est alors réduite à leur valeur recouvrable nette, et la réduction de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats.

Apports reportés afférents aux immobilisations

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de charges comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre de produit de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

Le 31 mars 2021

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations achetées sont comptabilisées au coût. Les coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont comptabilisées à l'actif.

Le tableau qui suit présente l'amortissement des immobilisations selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité estimative.

Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 ans
Contrat de location-acquisition grevant du matériel	Durée du bail
Améliorations locatives	Durée du bail
Mobilier et matériel	10 ans
Système téléphonique	5 ans

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé sur un exercice complet.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les estimations importantes comprennent les taux d'amortissement des immobilisations et de certaines charges courues. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

Le tableau qui suit présente le montant à payer au Ministère aux 31 mars.

	2021	2020
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	6 506 553	22 031 229
Financement remboursé au Ministère	—	(20 464 445)
Financement à rembourser au Ministère à l'égard des activités de l'exercice considéré	6 345 313	4 939 769
Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice	12 851 866	6 506 553

4. Opérations entre apparentés

Santé Ontario

La *Loi pour des soins interconnectés* (la « LSI »), promulguée le 30 mai 2019, comprend des articles importants tels que la création de Santé Ontario, un nouvel organisme de la Couronne, le 6 juin 2019. Santé Ontario est un apparenté du RLISS compte tenu du contrôle conjoint exercé par la province de l'Ontario. Le 2 décembre 2019, le RLISS a conclu un protocole d'entente avec Santé Ontario, et 15 employés du RLISS ne relevant pas des soins à domicile et en milieu communautaire ont été mutés à Santé Ontario. En vertu du protocole d'entente, le RLISS a continué de fournir la rémunération et les avantages sociaux aux employés mutés.

Au cours de l'exercice, le RLISS a engagé un montant de 2 384 191 \$ (2020 – 843 475 \$, pour la période allant du 2 décembre 2019 au 31 mars 2020) au titre des salaires et des charges sociales pour les 15 employés mutés, dont un montant de 67 664 \$ (31 mars 2020 – 62 397 \$) demeure dans les créditeurs et charges à payer à la clôture de l'exercice. Tous les montants ont été comptabilisés au coût dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net ainsi que dans l'état de la situation financière.

En raison d'un changement relatif à l'étendue du transfert, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2021, sept employés qui avaient été mutés à Santé Ontario le 2 décembre 2019 ont été réaffectés au RLISS.

Au cours de l'exercice, le RLISS a comptabilisé un montant de 329 728 \$ (2020 – 251 351 \$) au titre du financement provenant de Santé Ontario (division Action Cancer) et présenté au poste Santé Ontario – division Action Cancer de l'état des résultats. Le RLISS a également comptabilisé un montant de 289 936 \$ (2020 – 328 992 \$) en financement au titre des infrastructures informatiques de base et inclus aux autres produits de l'état des résultats, et il a engagé divers coûts totalisant 430 826 \$ (2020 – néant) et 58 624 \$ (2020 – néant), lesquels sont respectivement présentés aux postes Matériel médical et Fournitures et charges diverses de l'état des résultats.

Autres RLISS

Au cours de l'exercice, le RLISS a comptabilisé des produits de 394 873 \$ (2020 – néant) provenant du RLISS de Waterloo Wellington à l'égard d'un financement au titre des technologies habilitantes et des programmes d'aiguillage électronique ainsi que des produits divers de 6 700 \$ (2020 – néant), qui sont inclus au poste Autres produits de l'état des résultats, au titre desquels un montant de 401 573 \$ était toujours à recevoir du RLISS de Waterloo Wellington et était inclus au poste Débiteurs au 31 mars 2021. Le RLISS a également comptabilisé des produits divers de 11 899 \$ (2020 – néant) provenant du RLISS d'Érié St-Clair et de 6 700 \$ provenant du RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant, lesquels sont inclus aux autres produits de l'état des résultats. En outre, au cours de l'exercice, le RLISS a engagé des charges de 15 000 \$ (2020 – néant) au titre des services de traduction offerts par le RLISS de Champlain, lesquelles sont présentées au poste Fournitures et charges diverses de l'état des résultats, ainsi que des charges de 39 572 \$ (2020 – néant) à l'égard du suivi à distance de patients du RLISS d'Érié St-Clair, lesquelles sont présentées aux postes Salaires et avantages, Matériel médical et Fournitures et charges diverses de l'état des résultats.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

Le 31 mars 2021

5. Immobilisations

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2021 Valeur comptable nette \$	2020 Valeur comptable nette \$
Matériel informatique	4 941 537	4 941 537	—	157 145
Logiciels	2 231 898	2 231 898	—	3 667
Contrat de location- acquisition grevant du matériel	2 631 713	2 631 713	—	94 491
Améliorations locatives	5 145 820	4 905 435	240 385	387 338
Mobilier et matériel	5 067 139	4 992 372	74 767	160 277
Système téléphonique	1 342 568	1 342 568	—	15 332
	21 360 675	21 045 523	315 152	818 250

6. Apports reportés afférents aux immobilisations

Le tableau qui suit présente les variations des soldes des apports reportés afférents aux immobilisations.

	2021 \$	2020 \$
Solde au début de l'exercice	818 250	1 585 302
Apports afférents aux immobilisations reçus au cours de l'exercice	—	317 949
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(503 098)	(1 085 001)
Solde à la fin de l'exercice	315 152	818 250

7. Engagements

Le tableau qui suit présente les engagements du RLISS en vertu de divers contrats de location-exploitation qui expirent en 2023.

	\$
2021	1 384 316
2022	1 040 072
2023	268 650

8. Éventualités

Le RLISS a été désigné comme partie défenderesse dans le cadre de diverses poursuites. La direction croit que toute responsabilité découlant de ces poursuites serait adéquatement couverte par l'assurance responsabilité existante.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

Le 31 mars 2021

9. Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	2021	2020
	\$	\$
Montant à recevoir du Ministère	(98 229 106)	712 759
Débiteurs	48 243	208 085
Charges payées d'avance	223 175	273 502
Créditeurs et charges à payer	(1 762 631)	(2 341 996)
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	98 229 106	1 304 634
Montant à verser au Ministère	6 345 313	(15 524 676)
Montant à verser aux autres RLISS	—	(353 134)
Total de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	4 854 100	(15 720 826)

10. Régime de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 880 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2021 s'est établi à 5 078 448 \$ (2020 – 5 093 630 \$) et il a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2020. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

11. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'attribuer un financement de 2 568 335 998 \$ (2020 – 2 268 768 270 \$) à divers fournisseurs de services de santé dans sa région géographique. Le tableau qui suit présente les paiements de transfert approuvés par le RLISS dans divers secteurs en 2021.

	2021	2020
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	1 960 500 254	1 694 684 273
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	381 225	381 225
Centres de soins de longue durée	389 846 819	374 736 534
Services de soutien communautaires	51 727 598	49 429 224
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	33 096 759	29 891 911
Centres de soins de santé communautaires	27 934 207	26 434 900
Aide aux victimes de lésions cérébrales acquises	10 396 867	9 646 023
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	94 452 269	83 564 180
	2 568 335 998	2 268 768 270

Le RLISS reçoit du financement du Ministère et il l'attribue à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2021, un montant de 108 140 692 \$ (2020 – 9 911 586 \$) était à recevoir du Ministère et à payer aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été reflétés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats et ils sont inclus dans le tableau ci-dessus.

12. Risque financier

En raison de son exposition aux actifs financiers et aux passifs financiers, le RLISS est exposé au risque de crédit et au risque de liquidité comme suit :

- i) Le risque de crédit a trait à la possibilité qu'une partie à un instrument financier ne respecte pas une obligation et engage une perte financière. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable présentée dans l'état de la situation financière. Le risque de crédit est atténué au moyen de méthodes de recouvrement et grâce à la nature diversifiée des débiteurs.
- ii) Le risque de liquidité correspond au risque que le RLISS ne soit pas en mesure de respecter toutes ses obligations en matière de flux de trésorerie à mesure qu'elles deviennent exigibles. Le RLISS atténue ce risque en surveillant les activités liées à la trésorerie et aux sorties de fonds prévues au moyen d'analyses des flux de trésorerie et de l'établissement de budgets stricts.

13. Prestations constituées au titre des congés de maladie pour lesquelles les droits ne sont pas acquis

Des prestations constituées au titre des congés de maladie de 735 168 \$ (2020 – 732 203 \$) sont incluses dans les crédettes et charges à payer. Ces montants ne sont pas capitalisés par le Ministère de la Santé de l'Ontario avant d'avoir été payés.

14. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

15. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de l'exercice antérieur ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.